



APPEL À PROJETS

CITÉ ÉDUCATIVE DE SAINT-MARTIN

Année scolaire 2022

Candidatures ouvertes du 27 septembre 2022 au 21 octobre 2022.

https://montdesaccords.clg.ac-guadeloupe.fr/category/cite_educ_sxm/

1. CADRE GENERAL

Le label d'excellence « Cité éducative » a été lancé le 13 février 2019 par les Ministres de la Ville et de l'Éducation nationale.

Une Cité éducative est une démarche qui vise à favoriser la réussite scolaire et professionnelle des jeunes âgés de 0 à 25 ans. Elle s'adresse aux jeunes, mais aussi aux parents, aux enseignants, aux éducateurs, etc.

Outre la réussite des jeunes, qui constitue l'enjeu principal du projet, il s'agit aussi d'impulser une dynamique collaborative entre les acteurs institutionnels (collectivité, préfecture, Éducation nationale, CAF, etc.) et le tissu associatif. Cela se traduit dans l'organisation elle-même d'une cité éducative, et plus particulièrement au moyen d'un pilotage partagé entre les acteurs.

De cette coopération, doit naître un projet de territoire qui s'appuie sur une stratégie ambitieuse et se décline via des actions renforcées autour des trois grands objectifs suivants :

- **conforter le rôle de l'école** : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements...
- **promouvoir la continuité éducative** : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté...
- **ouvrir le champ des possibles** : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations...

Tout au long du déploiement de ce programme, les partenaires s'engagent à participer à son évaluation, pour en tirer tous les enseignements locaux et nationaux, afin notamment de structurer davantage le levier éducatif dans les sites en contrat de ville, en lien avec le Comité National d'Orientation et d'Évaluation (CNOE) des cités éducatives.

Le 24 février 2022, le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Ministre de la Ville, ont labellisé la « Cité éducative » de Saint-Martin.

L'appel à projets s'adresse à tout porteur de projets qui souhaite agir dans les orientations du Contrat de ville et du plan de déploiement 2022-2023 de la Cité éducative en l'invitant à se concentrer sur le champ de la prévention des ruptures, avant tout sociales.

2. BENEFICIAIRES

Enfants et jeunes âgés de 0 à 25 ans résidant à Sandy Ground, ainsi que les parents.

3. ELIGIBILITE

Cet Appel à Projets s'adresse aux :

- Personnes morales de droit privé ou de droit public (Établissements scolaires, associations, entreprises, etc...)

4. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Les objectifs prioritaires de la Cité éducative sont **la maîtrise de la langue française, la lutte contre l'absentéisme scolaire ainsi que l'engagement des parents et des élèves**. Ils se déclinent selon les trois axes de la Cité éducative :

Axe 1 : Conforter le rôle de l'école

- Réduire l'absentéisme des élèves, assurer un accompagnement individualisé des élèves décrocheurs et développer l'ambition des jeunes ;
- Développer des équipements éducatifs dans les établissements scolaires, enrichir les BCD¹ et CDI², et améliorer les conditions d'étude et l'accueil des parents ;
- Faciliter l'accès à la culture francophone.

Axe 2 : Promouvoir la continuité éducative

- Renforcer l'offre périscolaire, en prenant en compte les conditions de vie des parents, leur mode de vie et la vie associative locale ;
- Assurer la cohérence de l'intervention éducative des différents acteurs, et définir les rôles et les complémentarités de chacun (coordination de l'écosystème éducatif) ;
- Compléter les activités proposées par les établissements scolaires et par la collectivité territoriale, et prolonger l'action éducative sur les temps périscolaires et extrascolaires;
- Développer la participation citoyenne.

Axe 3 : Ouvrir le champ des possibles

- Renforcer l'École ouverte et permettre sa mise en place dans tous les établissements scolaires du REP ;
- Mettre en œuvre la carte des formations en faveur des jeunes de 16 à 25 ans et favoriser leur insertion professionnelle (élèves du lycée professionnel, NEET³, jeunes en situation de handicap) ;
- Organiser des périodes d'immersion linguistiques et professionnelles, et permettre aux élèves d'effectuer leurs stages dans la partie hollandaise de l'île ;
- Favoriser l'accès à internet dans les établissements scolaires et développer les innovations numériques au service de l'efficacité pédagogique ;

¹ Bibliothèque, centre de documentation (écoles)

² Centre de documentation et d'information (collèges et lycées)

³ Not in Education, Employment or Training : personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation

- Élargir les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme à l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans ;
- Favoriser l'accès aux transports en commun, aux ressources culturelles et sportives⁴ de Sandy-Ground.

5 CRITERES DE SELECTION

La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants, sans hiérarchisation :

- Le lien entre l'action proposée et les besoins du territoire ;
- L'existence ou non de financement dans le droit commun ou fonds propre ;
- Le caractère innovant de l'action et de ses modes de mobilisations du public cible ;
- La mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants. La recherche de cofinancements est vivement encouragée.
- La qualité des relations partenariales induites par et pour le projet.
- L'implication des enfants et des parents dans le montage du projet.
- Le respect des valeurs de la République, en faveur de la laïcité, de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes de genre.
- La faisabilité technique et financière du projet.
- La conformité du dossier de candidature : informations dûment complétées, intégralité des documents fournis.
- L'inscription d'indicateurs de suivi et une méthodologie d'évaluation

6- COMMUNICATION

Le logo de la Cité éducative devra figurer dans chaque outil de communication. Toute communication des structures concernant le projet sélectionné, doit mentionner la participation de la cité éducative de Saint-Martin. Ainsi, dans tout document de communication écrite ou numérique, le porteur de projet s'engage à :

- faire figurer la mention suivante « ce projet est soutenu par la cité éducative de Saint-Martin » ;
- apposer le logo de la cité éducative.

⁴ Objectif 7 de l'axe 3

7- MODALITES DES DEPOTS

Les candidats devront renvoyer une fiche projet (avec budget prévisionnel) à l'adresse suivante :

ce.9710022x@ac-guadeloupe.fr

Les dossiers de candidature devront être dûment complétés, l'intégralité des documents fournie.

8- OBLIGATIONS DU CANDIDAT

Les porteurs s'engagent à participer à la revue de projet et à transmettre un bilan intermédiaire/ final au 31 décembre 2022 et le bilan final au 30 juin 2023. Les candidats retenus s'engagent également à transmettre un bilan CERFA de l'action dans un délai maximum de 1 mois suivant la fin de réalisation de l'action et à rendre compte de son déroulement et de l'utilisation de l'aide accordée.

Le bilan devra être transmis à l'adresse suivante :

ce.9710022x@ac-guadeloupe.fr

Les documents sont à remettre après avis favorable

NB : L'intég

- Statuts
- RIB
- INSEE ou SIRET pour les entreprises et extrait KBIS
- Extrait du JO
- Récépissé de préfecture
- PV d'assemblée générale
- PI du président et trésorier
- Liste des membres du CA / bureau.

9- CONTACT OU RENSEIGNEMENTS :

La cheffe de projet :

Mme Kathy Africa : kathy.africa@ac-guadeloupe.fr